

Calendrier des activités

Août 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 	3	4 Assemblée du conseil	5	6	7 
8	9 	10	11	12	13	14
15	16 	17	18	19	20	21 
22	23 	24	25	26	27	28
29	30 	31				

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 783-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Août 2021



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ



Cheval à bascule, fait à la main par Jean-Marc Bélanger.

Cadeaux de Noël, fête d'enfants, naissance, shower pour bébé à venir.

Seul ou en groupe, avez-vous pensé offrir un cheval à bascule en bois, fait à la main en région? Un cadeau qui durera plusieurs générations. Vous pouvez me joindre au:

819-783-2536 ou au 819-783-2022

Jean-Marc Bélanger

MANON POULIOT

Conseillère en soins de beauté indépendante

326, chemin de la plage Delisle
Clerval, Qc, J0Z 1R0

T: 819.783.2042

C: mpouliot.mk@hotmail.com



MARY KAY

CADEAU PERFECTO

Jean-Marc Bélanger

Fabrication d'accessoires en bois
Stylos, Plumes, Ouvre-lettres et plus.

550 chemin de la Plage Cayouette

Clerval (QC) J0Z 1R0 819-783-2022

Cadeaupperfecto.com

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.

Merci de votre collaboration!

Pensez à faire analyser l'eau de votre puits.

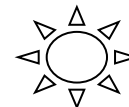
Le ministère recommande de tester l'eau au printemps et à l'automne, pour éviter de consommer de l'eau contaminée.

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

Permis de stationnement à l'aire d'accueil

Le coût du permis de stationnement est de vingt dollars (**20 \$**) par jour et de cent dollars (**100 \$**) par semaine. Celui-ci est non transférable et doit être apposé de façon à être visible de l'extérieur.

Ces permis sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouvertures de celui-ci.





819-333-5500

Résidentiel
Commercial
Industriel
Municipal
Agricole



Yvan Auger
Maître électricien
y.auger@augerelectrique.com

170, 1^{re} rue Ouest
La Sarre, Québec, J9Z 1V2
Télécopieur: 819-333-5503
Téléphone: 819-333-5500

Construction
Rénovation
Réparation
Vente

Chauffage
Éclairage
Contrôle
Câblage
Entrée électrique
Panneau de distribution
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

OYÉ-OYÉ-OYÉ-OYÉ-OYÉ



Bonjour à tous,

Le Comité des Sports de l'Île Népawa inc poursuit le développement du site « Le phare des madelinots », ainsi que le site du centre communautaire.

Nous désirons installer des bancs autour de la sculpture, des panneaux d'information pour expliquer l'histoire de l'arrivée des madelinots, mentionner les artistes autant de la sculpture que des gravures autour du gazebo. Nous voulons aussi que ces deux sites soient joints par une passerelle. Enfin, beaucoup de travail!!! Mais qui enjolivera notre île.

Un projet nommé « parc culturel » présenté à la MRC D'ABITIBI-OUEST a été accepté. Nous devons ajouter une part financière au projet.

Autour du phare, nous avons installé des pierres. Afin d'amasser les sommes d'argent nécessaires, nous avons décidé de vendre des pierres et graver les noms de chaque acheteur.

Coût pour chaque pierre : 50.00\$ (graver un prénom et un nom ou deux mots)

Personne responsable pour donner votre nom et argent :

Martin Deschamps, au téléphone 819-797-0735

Vous pouvez payer comptant, par chèque ou par virement bancaire, voici les coordonnées pour le virement bancaire : Comité des Sports de l'Île Népawa inc, Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest, Transit : 80011, succursale 815, folio 0906552.

Adresse Comité des sports de l'Île Népawa inc. : 475, chemin de-l'Île-Népawa, Clerval, J0Z 1R0

Vous pouvez en parler à votre famille, amis, ainsi on amassera les sommes d'argent nécessaires. Merci de votre contribution.

Le Comité des Sports de l'Île Népawa inc.

Règlement numéro 173

Règlement sur les animaux

SECTION V NUISANCES

33. Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

34. Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les rats laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

35. Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;
- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.



La fabrique Ste-Jeanne-D'Arc-De-Clerval tiens a remercier Gaétan Roy ainsi que Jean-Louis Roy pour avoir réparer la galerie de l'église bénévolement !!!

Un énorme merci de la part de tous les membres du comité de la Fabrique !!!



Le sol est bien plus que ce que l'on croit. Il est rempli de vie, d'eau et d'air dans une interaction complexe et fragile. D'abord, il est important de mentionner que ce sont les plantes qui sont les maîtres d'orchestre dans le sol. Elles gèrent l'activité dans la terre selon leurs besoins en nutriments et en eau.

Les plantes, les chefs d'orchestre du sol

En effet, les végétaux sécrètent des sucres et des protéines (exsudats) par leurs racines et certains microorganismes en raffolent ! Les plantes peuvent même modifier les exsudats qu'elles libèrent dans le sol afin d'attirer un type d'organismes en particulier.

Les microorganismes

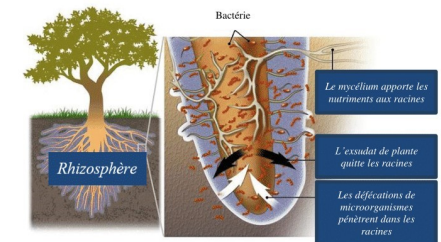
Quels sont ces microorganismes au juste ? Il est question ici de champignons et de bactéries bénéfiques. En fait, les champignons que l'on voit à la surface du sol ne sont que la pointe de l'iceberg. Il y a tout un réseau de filaments interconnectés que l'on pourrait comparer aux racines des plantes et qui se nomme mycélium. Et puis, tout comme le système digestif humain, le sol est peuplé de bactéries bénéfiques et d'autres nuisibles. Un sol en santé se chargera de garder les bactéries nuisibles à un niveau minimum notamment grâce à la chaîne alimentaire. C'est-à-dire que les bactéries ainsi que le mycélium du sol sont consommées par d'autres microorganismes (nématodes, arthropodes et protozoaires).

À leur tour, ces derniers attireront et seront ingérés par des microorganismes de plus gros calibre. Fait intéressant, les défécations de ces organismes microscopiques contiennent tous les nutriments dont les plantes ont besoin. Et le plus beau dans tout cela, c'est que ces interactions se produisent près du système racinaire (rhizosphère) des plantes et que celui-ci se maintient en équilibre naturellement.

Les sols compactés

Cependant, il est plus ardu pour les microorganismes de faire leur travail dans un sol compacté. Il détruit, par exemple, les petits espaces d'air essentiels à la prolifération des bonnes bactéries tout en favorisant la

croissance de celles qui sont nuisibles. Il démolit également les tunnels employés par les microorganismes pour se déplacer. Sans oublier que ces tunnels multidirectionnels sont nécessaires à une infiltration uniforme et en profondeur de l'eau de pluie dans le sol. D'ailleurs, cette eau est cruciale puisqu'elle permet d'approvisionner les eaux souterraines d'où provient l'eau des puits. Les sols compactés affectent également le mycélium qui y est présent. En fait, ce dernier achemine de l'eau et certains nutriments aux plantes plus efficacement que la plante ne peut le faire elle-même. Ceci est dû notamment à la petite taille de ses filaments qui peuvent passer dans de minuscules interstices. De plus, ces filaments ont la capacité de se rendre plus loin, et ce, plus rapidement que les racines des plantes. Pourtant, un sol compacté ralentit l'expansion du mycélium.



Source : Bikhé, A. et Montgomery 2016

L'impact des fertilisants chimiques

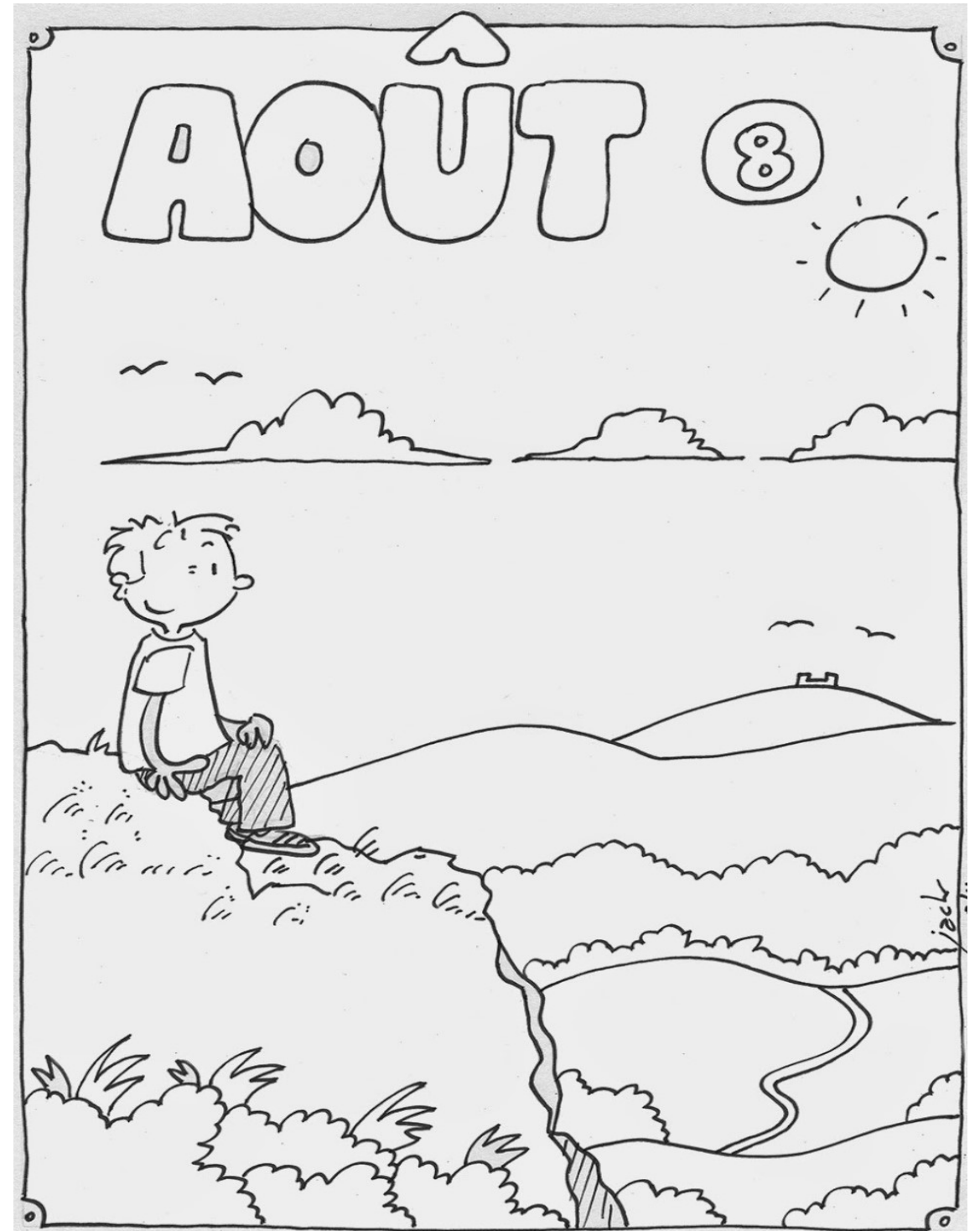
Pour continuer, les fertilisants chimiques tuent les microorganismes et le mycélium présents dans le sol. C'est-à-dire que la plante qui en bénéficie n'a plus besoin d'appâter les microorganismes dans le sol pour combler ses besoins en nutriments. Elle cessera donc de sécréter certains exsudats, soient ceux qui attirent les organismes dont elle n'a plus besoin.

Ces derniers s'ajusteront et le végétal sera alors dépendant des apports en fertilisants. Une fois que la chaîne alimentaire du sous-sol est rompue, la qualité de la terre diminue laissant place aux indésirables (pathogènes et mauvaises herbes). Ceux-ci tolèrent des conditions de moins bonne qualité (compaction, peu d'oxygène, accumulation d'eau).

Trouve les mots cachés

E É J M A R S B P V M O H R M N D
 T U H R L B M R R S S L P T C D O
 J P B V J E U D I E H H V M C C V
 C D C E P J J S M P R J J A M M Ô
 S L E S A Ô C D I T M U R Y E P A
 H P T H E N Ô O U E O I H J R H Ô
 C A O Ô T Y S B O M L L C E C I J
 S N B Y L B P R V B N L D S R J C
 J U I N P I O J V R E E I H E F E
 O R S Ô V Ô C T E E A T M S D É N
 A V R I L T P L U N D I A F I V T
 L E M A I B B H D N J A N M D R O
 C B A L E É E O A F A A C N I I H
 B J A N V I E R A T F O H J C E F
 A M A R D I O M Ô R P P E V O R O
 E B T V E N D R E D I M S B O V É
 D B R S S A M E D I M L F Y F B Ô

dimanche	samedi	vendredi	jeudi
mercredi	mardi	lundi	septembre
août	juillet	juin	mai
avril	mars	may	février
janvier			



SAVIEZ-VOUS QUE...

le danger d'incendie vous informe sur les comportements à adopter en forêt?

BAS

Il s'agit d'un bon moment pour faire un feu de camp si cela est permis où vous vous trouvez.

MODÉRÉ

Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.

ÉLEVÉ

Avant d'allumer, vérifiez la force des vents.

TRÈS ÉLEVÉ

Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.

EXTRÊME

Évitez de faire des feux.



SAVIEZ-VOUS QUE...

les incendies de forêt surviennent aussi l'automne?

❗ PÉRIODE DE CHASSE

Les feuilles mortes représentent un combustible de choix à ce temps de l'année. Quelques heures d'ensoleillement suffisent à les assécher. Chasseurs, vous devez donc redoubler de prudence en forêt!

❗ MÉGOTS DE CIGARETTE

Fumez sur le sol minéral et éteignez vos mégots en les écrasant sur une roche.

❗ FEUX DE CAMP

Surveillez constamment votre feu de camp. Éteignez-le en l'arrosant deux fois plutôt qu'une.



SAVIEZ-VOUS QUE...

vous devriez toujours avoir de l'eau à proximité de votre feu de camp?

❗ ÉVITEZ DE PERDRE LE CONTRÔLE DE VOTRE FEU

❗ UTILISEZ UN SAC À EAU

Remplace le seau traditionnel. Petit et facile à transporter.



❗ ÉTEIGNEZ EFFICACEMENT VOTRE FEU DE CAMP

❗ PRÉVENEZ LES INCENDIES DE FORÊT



BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ZONE VERTE VOICI LES PRINCIPAUX ASSOULISSEMENTS À compter du 12 juillet 2021

PORT DU COUVRE-VISAGE

Il peut être retiré lorsque l'usager est assis et qu'il demeure silencieux.

CIRCULATION À L'INTÉRIEUR

- 1 mètre de distance à faire respecter entre les usagers au lieu de 2 mètres.
- La capacité d'accueil est déterminée selon l'espace disponible permettant le respect de 1 mètre de distance entre chaque personne.

Les autres mesures comme indiqué dans le Cadre de référence des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19 demeurent inchangées.

DONS DE LIVRES!

Suite à de nombreux et généreux dons de livres votre bibliothèque se doit d'effectuer un tri.

Les romans de plus de 20 ans et les doublons, les vieux livres médicaux et scientifiques, ainsi que les documentaires périmés ne seront plus acceptés.



LA FABRIQUE STE-JEANNE-D'ARC-DE-CLERVAL fera une vente de garage DU 7 AU 21 AOUT 2021 à la salle municipale !! Si vous désirez des informations supplémentaires ou vous désirez faire des dons à la fabrique (monétaire ou bien matériel) communiquez avec Mathilde au 819-783-3161 ou avec Stéphanie au 819-783-2640 !! Des billets seront vendus à la vente de garage et sur demande pour courir la chance de gagner une belle couverture de laine d'une valeur de plus de 300\$!

Le tirage aura lieu lors d'un brunch organisé par la Fabrique !!!!!

Au plaisir de vous recevoir !!!



L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?

Sachez comment l'utiliser [en toute sécurité](#) !

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

AVIS A TOUS

LA SAISON DE PÊCHE EST COMMENCÉE, DE CE FAIT, NOUS VOUS DEMANDONS VOTRE COOPÉRATION AFIN DE DISPOSER DE VOS DÉCHETS DE POISSONS AUX ENDROITS APPROPRIÉS SANS NUIRE AUX AUTRES ET AFIN DE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT SVP, SOYEZ RESPONSABLE !

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

Dimanche 1 août 2021 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Samedi 7 août 2021 : 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour Denise Trudel par Louiselle Trudel

Dimanche 8 août 2021 : 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Laurent)

Dimanche 15 août 2021 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Samedi 21 août 2021 : 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour Gratien Trudel par Louiselle Trudel

Dimanche 22 août 2021: 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00: Mancebourg (Abbé Laurent)

Dimanche 29 août 2021 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)



Bavette express et salade de tomates et d'avocat à la sauce soya

PRÉPARATION : 10 MIN

CUISSON : 8 MIN

PORTIONS : 4

INGRÉDIENTS

Viande

675 g (1 ½ lb) de bavette de bœuf, coupée en 4 biftecks

5 ml (1 c. à thé) de poudre de cari

30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive

2 oignons verts, hachés

2 gousses d'ail, hachées

Salade

30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive

15 ml (1 c. à soupe) de sauce soya

15 ml (1 c. à soupe) de jus de lime

280 g (2 tasses) de tomates cerises, coupées en deux

2 avocats, coupés en dés

2 concombres libanais, coupés en fines rondelles

10 g (¼ tasse) de feuilles de basilic frais déchirées

Sel et poivre

PRÉPARATION

Viande

Sur une assiette, frotter la viande avec la poudre de cari. Saler et poivrer.

Dans une grande poêle antiadhésive à feu moyen-élevé, dorer la viande dans l'huile environ 3 minutes de chaque côté pour une cuisson saignante. Ajouter les oignons verts et l'ail. Poursuivre la cuisson environ 1 minute en enrobant la viande dans les aromates.

Réserver sur une assiette 5 minutes.

Salade

Entre-temps, dans un bol, mélanger l'huile, la sauce soya et le jus de lime. Ajouter les tomates, les avocats, les concombres et le basilic.

Trancher la viande. Servir avec la salade.

Avec la saison estivale, nos bacs verts ont tendance à être plus odorant. Pour aider un peu, vous pouvez congeler les restes de viande et de poisson et les mettre dans le bac vert le matin de la cueillette. Si vous le pouvez après les collectes hebdomadaires, il serait bon de leur faire un petit nettoyage afin de rendre un peu plus agréable le travail des employés qui disposent de nos déchets !! Du même coup, pensez à désinfecter les poignées de vos bacs !!



La municipalité a plusieurs ponceaux de ciment de différentes longueur et grosseurs a vendre ! Pour plus d'informations vous pouvez communiquer au bureau municipal ! 819-783-2640 ou par courriel au clerval@mrcao.qc.ca !!

Pourquoi jetons-nous nos déchets par terre ?

Mouchoirs, prospectus, cannettes de soda, sacs plastique, mégots de cigarette etc... Autant de déchets envahissant que l'on retrouve quotidiennement sur nos trottoirs, nos bords de route, nos plages ou nos parcs. Si certains ont banni définitivement l'idée de pollution de leur esprit, pour d'autres, en revanche, le fait de jeter ses déchets dans la nature est devenu un acte mécanique, presque de l'ordre du réflexe.

Parmi les raisons qui expliquent cet acte vient la nécessité de se débarrasser de ce qui nous encombre... Une bouteille d'eau n'a d'utilité que lorsqu'elle est pleine. Une fois vide, elle devient vite embarrassante et représente alors un objet dont il faut se débarrasser au plus vite. Malheureusement, les poubelles ne sont pas toujours à portée de bras et jeter son déchet au sol devient alors une solution de facilité... Un acte déplorable auquel s'ajoute aussi un phénomène de dédouanement de responsabilité: « Si les autres le font c'est que ça ne doit pas être si grave que ça. De toute façon, les agents de propreté seront là pour nettoyer... ». Une manière de penser dévastatrice qui nourrit le cercle vicieux de la pollution car plus un lieu est sale et moins les individus en prennent soin...

Quelles conséquences pour la planète ?

450 ! Ce nombre représente en années le temps nécessaire à la décomposition d'un sac plastique dans la nature. Un chiffre dérisoire si on le compare à une simple pile qui, elle, met près de 8000 ans à se décomposer... Chaque année, notre production de déchet augmente. Notre planète n'est pas en mesure de détruire les déchets que nous lui jetons à la figure au même rythme auquel nous les produisons. La saturation se fait déjà ressentir et, à terme, les conséquences seraient terribles non seulement pour elle, mais aussi pour nous : contamination des sols et des nappes phréatiques, incendies, développement de germes pathogènes, émergence de maladies, risques d'épidémie, disparitions d'espèces animales etc... La pollution est plus que jamais présente autour de nous et elle se voit. Les débris que nous jetons infligent des dégâts irréversibles à nos paysages : insalubrité, pestilence, dénaturation, putréfaction, odeurs nauséabondes. Autant d'effets négatifs pour la planète qui se répercutent sur nous-mêmes et sur notre santé. Néanmoins, nous pouvons encore agir...

Que devons-nous faire ?

Si nous voulons arrêter de polluer nos paysages avec nos déchets, il va sans dire que le meilleur moyen d'y parvenir reste d'adopter le réflexe de « la poubelle ». Elles sont faites pour récupérer vos déchets et ne sont jamais bien loin. Généralement, à quelques pas à peine. Si vous n'êtes pas en mesure de jeter votre déchet à la poubelle, conservez-le dans votre sac ou dans votre poche. Vous l'oublierez rapidement et aurez tout le loisir de vous en débarrasser une fois chez vous.

N'oubliez pas que tous les déchets n'ont pas les mêmes caractéristiques. Certains d'entre eux sont d'ailleurs plus dangereux que d'autres. Il convient donc de ne pas les jeter n'importe comment. Un système appelé « [tri sélectif](#) » utilisant un code couleur alloué aux types de déchets a été créé rien que pour cela. Chaque poubelle étant mise à disposition d'un type de déchet. Ce système permet entre autre de préserver l'environnement grâce au recyclage de matière première alors adoptez-le !

Enfin, n'hésitez pas à sensibiliser vos proches et les gens autour de vous aux effets néfastes que peuvent engendrer nos ordures sur la nature. En allant tous dans le même sens, nous serons plus forts pour vaincre la pollution.